

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 50759 B1** (51) Cl. internationale : **F21V 23/04**

(43) Date de publication :  
**31.01.2022**

---

(21) N° Dépôt :  
**50759**

(22) Date de Dépôt :  
**28.09.2018**

(30) Données de Priorité :  
**13.10.2017 FR 20170059630**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/FR2018/052399 28.09.2018**

(71) Demandeur(s) :  
**PSA AUTOMOBILES SA, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**NORAIS, Marc ; SCHNURIGER, Damien ; ROYER, Guillaume**

(74) Mandataire :  
**SABA & CO., TMP**

**(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP18811330.2**

---

(54) Titre : **DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE**

(57) Abrégé : Dispositif d'éclairage (1) comportant un boîtier (2) logeant au moins une source de lumière (14), ledit boîtier (2) comportant une paroi (6) au moins partiellement transparente supportant une interface tactile (7) pour la commande de la source de lumière (14) et laissant passer la lumière générée par la source de lumière (14), et un couvercle (3) fermant le boîtier (2); l'ensemble formé par le boîtier (2) et le couvercle (3) étant assemblé sans jeu par des moyens de clippage (4), ledit dispositif d'éclairage (1) comportant en outre un moyen de liaison mécanique et électrique souple (20) comprimé entre l'interface tactile (7) et la source de lumière (14) permettant à la fois, de commander la source de lumière (14) et de compenser les contraintes exercées par les moyens de clippage (14).

## Revendications

1. Dispositif d'éclairage (1) comportant un boîtier (2) logeant au moins une source de lumière (14), ledit boîtier (2) comportant une paroi de fond (6) au moins partiellement transparente supportant une interface tactile (7) pour la commande de la source de lumière (14) et laissant passer la lumière générée par la source de lumière (14), et un couvercle (3) fermant le boîtier (2) ; l'ensemble formé par le boîtier (2) et le couvercle (3) étant assemblé sans jeu par des moyens de clippage (4), le boîtier (2) ayant une forme de cuvette (5) dont la paroi de fond (6) supporte l'interface tactile (7) et dont l'ouverture (51) est fermée par une carte de circuit imprimé (12) supportant la source de lumière (14); la source de lumière étant orientée vers la paroi de fond (6); ledit dispositif d'éclairage étant caractérisé en ce qu'il (1) comporte en outre un moyen de liaison mécanique et électrique souple (20) comprimé entre l'interface tactile (7) et la source de lumière (14) permettant à la fois, de commander la source de lumière (14) et de compenser les contraintes exercées par les moyens de clippage (4) ; l'interface tactile comportant une surface conductrice (9) épousant la paroi de fond (6), comportant au moins une partie conductrice (90) s'étendant à partir de la surface conductrice (9) vers la carte de circuit imprimé (12) ; l'extrémité libre de ladite partie conductrice (90) définissant un contact électrique (91) participant à la transmission d'un signal de commande d'éclairage vers la carte de circuit imprimé (12) pour commander l'éclairage de la source de lumière (14).
2. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication précédente, dans lequel le moyen de liaison mécanique et électrique (20) est disposé entre le contact électrique (91) et la carte de circuit imprimé (12).
3. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication précédente dans lequel le moyen de liaison mécanique et électrique (20) est un manchon tubulaire creux, en élastomère, chargé de pigments conducteurs dont la densité est déterminée pour assurer une continuité électrique entre le contact électrique (91) et la carte de circuit imprimé (12).
4. Dispositif d'éclairage selon la revendication précédente dans lequel le couvercle (3) comporte une butée (24) exerçant une force d'appui sur la carte du circuit imprimé (12) ; ladite butée (24) étant centrée sur le manchon tubulaire (20).
5. Dispositif d'éclairage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel un dispositif optique (10) est disposé entre la paroi de fond (6) et la carte de circuit imprimé (12) en regard de la source de lumière (14), pour guider la lumière jusqu'à la paroi de fond (6) ; ledit dispositif optique (10) comportant une face d'entrée de lumière en regard de la source de lumière (14) et une face de sortie de lumière en regard de la paroi de fond (6).

6. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication précédente, dans lequel le dispositif optique (10) comporte au moins un pion de centrage (15) coopérant avec la carte de circuit imprimé (12) pour centrer la face d'entrée de lumière du dispositif optique (10) sur la source de lumière (14).
7. Véhicule automobile comportant au moins un dispositif d'éclairage (1) selon l'une des revendications précédentes, disposé à l'intérieur de l'habitacle du véhicule automobile.
8. Véhicule automobile selon la revendication précédente dans lequel le dispositif d'éclairage (1) est une liseuse ou un plafonnier